REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1062

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : ZAC des Pierres Blanches - Convention de mandat de travaux avec la SERL - Bilan de clôture et quitus au mandataire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1062

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Mions
objet :	**ZAC des Pierres Blanches - Convention de mandat de travaux avec la SERL - Bilan de clôture et quitus au mandataire**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0549 en date du 26 avril 2002, le conseil de Communauté a décidé de confier à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl), par voie de mandat, la réalisation des infrastructures primaires sur la ZAC des Pierres Blanches à Mions, pour un coût global prévisionnel de 2 595 490 € TTC et autorisé monsieur le président à signer la convention de mandat correspondante.

La Serl vient d'adresser à la communauté urbaine de Lyon le bilan de clôture visé par un commissaire aux comptes, qui fait ressortir un montant total des dépenses de 2 383 171,73 € TTC dont 2 255 541,79 € TTC affectés aux travaux, et 127 629,93 € TTC à la rémunération du mandataire.

Les travaux étant achevés, conformément au programme défini, la Serl demande quitus de sa mission en application des dispositions des articles 10 et 11 de la convention de mandat de travaux et par conséquent le versement du solde de sa rémunération, soit 6 381,50 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 20 juillet 2009 et présenté par la Serl pour le mandat de travaux des infrastructures primaires sur la ZAC des Pierres Blanches à Mions.

2° - Donne quitus à la Serl de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde de la rémunération de la Serl pour un montant de 6 381,50 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° A-1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 0075.

5° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.